

DECRET N° 2002-581 DU 31 DECEMBRE 2002

Portant approbation des états financiers
du Centre de Promotion de l'Artisanat (C.P.A.)
pour l'exercice clos au 31 décembre 2001.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 03 avril 2001 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 22 mars 2001 ;
- Vu** le décret n° 2001-170 du 07 mai 2001 portant composition du gouvernement et le décret n° 2002-082 du 20 février 2002 qui l'a modifié ;
- Vu** le décret n° 96-402 du 18 septembre 1996 fixant les structures de la Présidence de la République et des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2001-293 du 08 août 2001 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme ;
- Vu** le décret n° 99-514 du 02 novembre 1999 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère des Finances et de l'Economie ;
- Vu** le décret n° 87-427 du 22 décembre 1987 portant approbation des statuts du Centre de Promotion de l'Artisanat (C.P.A.) ;
- Sur** rapport conjoint du Ministre de la Culture, de l'Artisanat et du Tourisme et du Ministre des Finances et de l'Economie ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 décembre 2002 ;

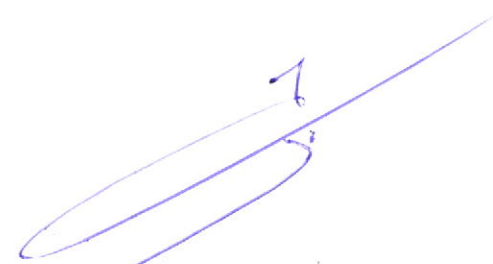
DECRETE :

Article 1^{er} : Sont approuvés, les états financiers du Centre de Promotion de l'Artisanat (C.P.A) pour l'exercice clos au 31 décembre 2001 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

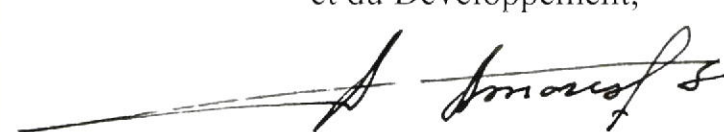
Article 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 décembre 2002

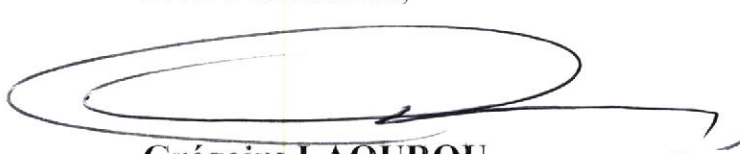
Par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Mathieu KEREKOU.-

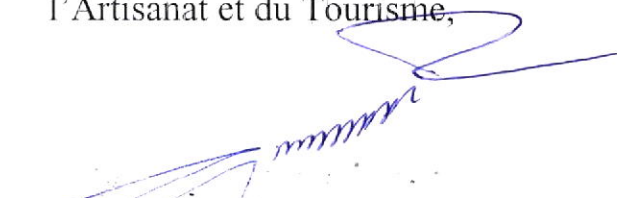
Le Ministre d'Etat Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale, de la Prospective
et du Développement,


Bruno AMOUSSOU.-

Le Ministre des Finances
et de l'Economie,


Grégoire LAOUROU.-

Le Ministre de la Culture, de
l'Artisanat et du Tourisme,


Amos ELEGBE.-

Ampliatiions : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 MCCAG-PD 4 MFE 4
MEHU 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-
DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3
UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.